

ses méthodes de coordination en vue de la mise en œuvre des secours et de l'encouragement des études et des mesures préventives contre les calamités. Elle a recommandé à l'Assemblée une résolution que les gouvernements veuillent bien envisager la possibilité d'intensifier l'action de l'Union internationale de secours en faisant appel aux concours appropriés.

#### *Questions pénales et pénitentiaires*

La cinquième Commission a été saisie d'une documentation considérable relative aux questions pénales et pénitentiaires, y compris le rapport du Secrétaire général et les communications des divers gouvernements. Elle a rappelé les mesures prises par la seizième Assemblée pour attirer l'attention des gouvernements sur des informations concernant l'existence de diverses pratiques répréhensibles qui ne sont pas seulement contraires à l'Ensemble de règles, mais qui méconnaissent les principes d'un traitement rationnel des prisonniers. Au cours de la discussion, plusieurs délégués ont rappelé cette résolution et ont fourni des renseignements sur les progrès réalisés dans leurs pays. Le délégué de la France a informé la Commission que le Gouvernement français se proposait d'abolir le bague. La déléguée du Royaume-Uni a déclaré que son Gouvernement continue à signaler à la Commission internationale des prisons toutes les mesures prises au sujet de l'administration des prisons et fit part à la Commission de quelques exemples de la législation adoptée en son pays qui tend à réduire le nombre des personnes envoyées en prison.

Le délégué du Canada, M. Rogers, parlant sur la question, a déclaré que les renseignements statistiques relatifs aux prisonniers n'étaient pas suffisants. La cinquième Commission a donc décidé de recourir aux bons offices de la Commission pénale et pénitentiaire en vue d'une enquête sur le nombre des prisonniers âgés de plus de dix-huit ans dans les différents pays à la fin de 1936. On a exprimé l'espoir que les gouvernements seront en mesure de fournir les renseignements à la Commission pénale et pénitentiaire d'ici à la fin de mars 1937.

Les organisations suivantes ont fait parvenir un rapport sur leurs activités de l'année que la Commission a passées en revue:

- Association internationale de droit pénal;
- Bureau international pour l'unification du droit pénal;
- Commission internationale pénale et pénitentiaire;
- Commission internationale de police criminelle;
- "The Howard League for Penal Reform".

Pour terminer, la cinquième Commission a exprimé ses remerciements aux gouvernements et aux diverses organisations internationales techniques pour leur collaboration dans l'étude des questions pénales et pénitentiaires. Elle recommanda d'entreprendre l'enquête statistique visée ci-dessus et de procéder aussi à une enquête sur les mesures prises dans différents pays ces dernières années en vue de réduire le nombre de prisonniers.

#### *Commission consultative des questions sociales*

La cinquième Commission a estimé que l'amalgamation du Comité de la protection de l'enfance et du Comité de la traite des femmes et des enfants en une Commission consultative des questions sociales, qui est maintenant chose accomplie, sera favorable à l'accomplissement des fonctions de la Société des Nations dans le domaine social. La cinquième Commission a pris acte des déclarations réitérées d'après lesquelles le changement de titre n'implique, en aucune façon, une extension de la compétence de la nouvelle Commission. Celle-ci devra donc réserver, dans son ordre du jour, une place permanente aux questions relatives au problème de la traite des femmes et des enfants, qui est expressément mentionné à l'article 23 (c) du Pacte. En ce qui concerne les assesseurs qui, jusqu'ici, avaient été attachés à la Commission consultative de la protection de